

Votre enfant éprouve des difficultés à lire ?

Vous souhaitez la meilleure vie possible pour votre enfant.

La lecture est la compétence la plus importante pour lui/elle.

Votre enfant doit apprendre à lire.

Votre enfant peut apprendre à lire.

Nous devons tous faire ce qu'il faut pour cela.

L'état de l'Ohio travaille activement pour garantir que chaque enfant acquière les compétences fondamentales de lecture nécessaires à leur réussite scolaire, maintenant et à l'avenir.

À chaque rentrée scolaire, les établissements scolaires contrôleront chaque enfant de la maternelle au grade 3 (CE2), afin de vérifier qu'ils lisent comme ils le devraient à ce niveau. Si votre enfant ne lit pas comme il/elle le devrait à ce niveau, il/elle bénéficiera d'une aide de lecture complémentaire à l'école.

Voici les questions que vous devriez poser aux enseignants de votre enfant de la maternelle au grade 3 (CE2) – 3.

- 1 **Comment mon enfant se débrouille-t-il/elle en lecture ?** C'est une chose que vous devez savoir. Cela vous aidera tout comme les enseignants de votre enfant à vous accorder sur les points que votre enfant doit améliorer.
- 2 **Quel est le plan pour aider mon enfant à lire ? Que fait l'enseignant(e) ? Que puis-je faire pour aider mon enfant à la maison ?** Votre établissement scolaire doit disposer d'un plan pour aider votre enfant à lire comme il/elle le devrait à son niveau.
- 3 **Comment saurai-je si le plan fonctionne ? Et s'il ne fonctionne pas, qu'est-ce qui va changer ?** Le plan de l'établissement doit inclure des points de contrôle pour vérifier que votre enfant progresse bien.

D'autres facteurs s'appliquent pour les élèves ayant atteint le grade 3 (CE2) mais dont le niveau en lecture n'est pas suffisant pour cette classe. Consultez les pages suivantes pour savoir à quoi vous attendre si votre enfant est en maternelle ou en Grade 1, 2, 3, ou 4 (CP, CE1, CE2 ou CM1) et éprouve des difficultés à lire.



Non.

Votre enfant n'a pas le niveau suffisant en lecture.

C'est la rentrée scolaire :**VOTRE ENFANT EST-IL(ELLE) PRÊT(E) ?**

L'enseignant(e) évaluera votre enfant avant le 1er novembre afin de déterminer son niveau en lecture.

Oui

Votre enfant a le niveau requis en lecture.

LISEZ LES INFORMATIONS QUE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT VOUS ENVOIE

Si votre enfant n'est pas à niveau en lecture, les informations que vous recevez vous expliqueront quels sont les domaines dans lesquels votre enfant doit s'améliorer. Elles vous renseigneront également sur les services proposés par l'établissement scolaire et sur les autres soutiens auxquels votre famille peut prétendre. L'objectif est de mettre votre enfant à niveau en lecture d'ici à la fin du grade 3 (CE2).

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT LUI DONNERA UN PLAN DE LECTURE SOUS 60 JOURS

Ce plan décrira les moyens employés par les enseignants et d'autres intervenants pour aider votre enfant à progresser, et la manière dont vous pouvez l'aider à la maison. Il vous indiquera également la façon dont l'établissement scolaire va consigner les progrès de votre enfant.

Voici les questions que vous devez poser :

- Qu'allez-vous faire exactement pour aider mon enfant à progresser ?
- Qui fournit l'aide supplémentaire en lecture à mon enfant pendant la journée de classe ?
- Quelle est l'aide proposée en dehors de l'école pour aider mon enfant à progresser en lecture ?
- Que puis-je faire à la maison pour aider mon enfant à progresser en lecture ?

LES ENSEIGNANTS ET D'AUTRES INTERVENANTS FERONT TOUT CE QUI EST EN LEUR POUVOIR POUR FAIRE PROGRESSER VOTRE ENFANT

Il arrive qu'un(e) enfant éprouve toujours des difficultés à lire, même avec la mise en place de la Garantie de Lecture Third Grade (CE2). Si c'est le cas de votre enfant, votre district scolaire peut vous aider à détecter un éventuel handicap. Votre enfant peut être éligible à un programme d'éducation spécialisée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.ohio.gov et tapez *Whose IDEA is This (Qui a eu cette idée ?)* dans l'outil de recherche, ou demandez une copie de ce texte à l'enseignant(e) de votre enfant.

Non

Si votre enfant n'est pas à niveau, lisez les informations que l'établissement scolaire vous envoie. Elles vous expliquent les domaines dans lesquels votre enfant doit progresser.

C'est la rentrée scolaire :**VOTRE ENFANT EST-IL(ELLE) PRÊT(E) ?**

L'enseignant(e) évaluera votre enfant avant le 30 septembre afin de déterminer son niveau en lecture.

Oui

Si votre enfant est à niveau, encouragez-le(la) à continuer de lire. Si votre enfant bénéficiait d'un plan de lecture en maternelle, vous et son enseignant(e) pouvez décider de l'interrompre.

VOTRE ENFANT DISPOSAIT-IL/ELLE D'UN PLAN D'AIDE À LA LECTURE EN MATERNELLE ?**Non**

Elles vous renseignent sur les services proposés par l'établissement scolaire et sur les autres soutiens auxquels votre famille peut prétendre. L'objectif est de mettre votre enfant à niveau en lecture d'ici à la fin du grade 3 (CE2).

Oui

Discutez avec l'enseignant(e) de votre enfant de ce qui changera dans le plan au grade 1 (CP). Dans quels domaines y a-t-il eu des améliorations ? Dans quels domaines votre enfant doit-il/elle encore progresser ? Comment le soutien sera-t-il renforcé ? Que dois-je faire à la maison pour aider mon enfant ?

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT LUI DONNERA UN PLAN DE LECTURE SOUS 60 JOURS

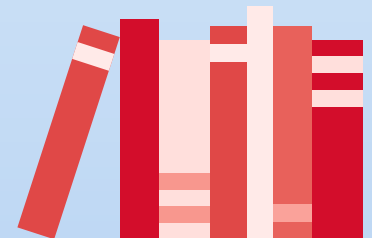
Ce plan décrira les moyens employés par les enseignants et d'autres intervenants pour aider votre enfant à progresser, et la manière dont vous pouvez l'aider à la maison. Il vous indiquera également la façon dont l'établissement scolaire va consigner les progrès de votre enfant.

Voici les questions que vous devez poser :

- Qu'allez-vous faire exactement pour aider mon enfant à progresser ?
- Qui fournit l'aide supplémentaire en lecture à mon enfant pendant la journée de classe ?
- Quelle est l'aide proposée en dehors de l'école pour aider mon enfant à progresser en lecture ?
- Que puis-je faire à la maison pour aider mon enfant à progresser en lecture ?

LES ENSEIGNANTS ET D'AUTRES INTERVENANTS FERONT TOUT CE QUI EST EN LEUR POUVOIR POUR FAIRE PROGRESSER VOTRE ENFANT

Il arrive qu'un(e) enfant éprouve toujours des difficultés à lire, même avec la mise en place de la Garantie de lecture Third Grade (CE2). Si c'est le cas de votre enfant, votre district scolaire peut vous aider à détecter un éventuel handicap. Votre enfant peut être éligible à un programme d'éducation spécialisée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.ohio.gov et tapez *Whose IDEA is This (Qui a eu cette idée ?)* dans l'outil de recherche, ou demandez une copie de ce texte à l'enseignant(e) de votre enfant.



Non

Si votre enfant n'est pas à niveau, lisez les informations que l'établissement scolaire de votre enfant vous envoie. Elles vous expliquent les domaines dans lesquels votre enfant doit progresser.

C'est la rentrée scolaire :**VOTRE ENFANT EST-IL(ELLE) PRÊT(E) ?**

L'enseignant(e) évaluera votre enfant avant le 30 septembre afin de déterminer son niveau en lecture.

Oui

Si votre enfant est à niveau, encouragez-le(la) à continuer de lire. Si votre enfant bénéficiait d'un plan de lecture au grade 1 (CP), vous et son enseignant(e) pouvez décider de l'interrompre.

VOTRE ENFANT BÉNÉFICIAIT-IL/ELLE D'UN PLAN POUR L'AIDER À PROGRESSER EN LECTURE AU GRADE 1 (CP) ?**Non**

Elles vous renseignent sur les services proposés par l'établissement scolaire et sur les autres soutiens auxquels votre famille peut prétendre. L'objectif est de mettre votre enfant à niveau en lecture d'ici à la fin du grade 3 (CE2).

Oui

Parlez avec l'enseignant(e) de votre enfant de ce qui va changer dans le plan au grade 2 (CE1). Dans quels domaines y a-t-il eu des améliorations ? Dans quels domaines votre enfant doit-il/elle encore progresser ? Comment le soutien sera-t-il renforcé ? Que dois-je faire à la maison pour aider mon enfant ?

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT LUI DONNERA UN PLAN DE LECTURE SOUS 60 JOURS

Ce plan décrira les moyens employés par les enseignants et d'autres intervenants pour aider votre enfant à progresser, et la manière dont vous pouvez l'aider à la maison. Il vous indiquera également la façon dont l'établissement scolaire va consigner les progrès de votre enfant.

Voici les questions que vous devez poser :

- Qu'allez-vous faire exactement pour aider mon enfant à progresser ?
- Qui fournit l'aide supplémentaire en lecture à mon enfant pendant la journée de classe ?
- Quelle est l'aide proposée en dehors de l'école pour aider mon enfant à progresser en lecture ?
- Que puis-je faire à la maison pour aider mon enfant à progresser en lecture ?

LES ENSEIGNANTS ET D'AUTRES INTERVENANTS FERONT TOUT CE QUI EST EN LEUR POUVOIR POUR FAIRE PROGRESSER VOTRE ENFANT

Il arrive qu'un(e) enfant éprouve toujours des difficultés à lire, même avec la mise en place de la Garantie de lecture Third Grade (CE2). Si c'est le cas de votre enfant, votre district scolaire peut vous aider à détecter un éventuel handicap. Votre enfant peut être éligible à un programme d'éducation spécialisée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.ohio.gov et tapez *Whose IDEA is This (Qui a eu cette idée ?)* dans l'outil de recherche, ou demandez une copie de ce texte à l'enseignant(e) de votre enfant.



Si non

L'établissement scolaire établira un plan pour aider votre enfant à progresser en lecture et vous invitera à le consulter. Ce plan comprendra un temps de lecture supplémentaire et un soutien complémentaire de la part d'un(e) enseignant(e). Demandez à l'établissement scolaire de votre enfant ce que vous pouvez faire pour aider.

C'est la rentrée scolaire :**VOTRE ENFANT EST-IL(ELLE) PRÊT(E) ?**

L'enseignant(e) évaluera votre enfant avant le 30 septembre afin de déterminer son niveau en lecture.

Tous les élèves de la classe passeront un test d'aptitude en lecture à l'automne et au printemps. Votre enfant pourra passer au grade 4 (CM1) s'il/elle obtient une note suffisante (« note de promotion ») à l'un des tests passés durant l'année scolaire et pendant l'été.

Si oui

Votre enfant devrait continuer à lire tout au long de l'année scolaire.

Les élèves passent un test d'aptitude à la lecture en automne :

VOTRE ENFANT A-T-IL/ELLE OBTENU LA NOTE DE PROMOTION ?**Y A-T-IL DES TESTS ALTERNATIFS ?**

Votre enfant peut passer jusqu'à deux tests « alternatifs » d'aptitude à la lecture au cours de l'année scolaire, et un durant l'été. L'un de ces tests doit avoir lieu au printemps. Ces tests sont passés en complément des tests d'aptitude à la lecture effectués en automne et au printemps. Lorsqu'un(e) enfant obtient une note suffisante à l'un de ces tests, il/elle est prêt(e) à passer au grade 4 (CM1).

Remarque : le district scolaire de votre enfant doit payer pour ces tests, veuillez donc demander à l'enseignant(e) s'ils sont offerts et si votre enfant est prêt(e) à les passer.

Non

Votre enfant ne passera pas au grade 4 (CM1) à l'automne prochain, à moins de progresser en lecture. Contactez l'enseignant(e) de votre enfant afin de déterminer si vous pouvez bénéficier d'un soutien supplémentaire. Demandez également à l'enseignant(e) ce que vous pouvez faire pour aider.

Oui

Votre enfant peut passer au grade 4 (CM1) à l'automne prochain. Si votre enfant n'a pas obtenu au minimum la mention « Compétent(e) », il/elle peut continuer de bénéficier d'un soutien en lecture après son passage. Demandez ce que vous pouvez faire pour qu'il/elle continue à progresser après son passage.

Les élèves passent un test d'aptitude à la lecture au printemps :

VOTRE ENFANT A-T-IL/ELLE OBTENU LA NOTE DE PROMOTION ?**Non**

Votre enfant n'a pas obtenu une note suffisante en lecture pour passer au grade 4 (CM1) à l'automne. Votre enfant aura peut-être l'occasion de passer au grade 4 (CM1) au cours de l'été ou pendant la prochaine année scolaire. Gardez le contact avec l'établissement scolaire pour savoir ce que le plan prévoit pour aider votre enfant à atteindre le niveau de lecture requis.

Oui

Votre enfant peut passer au grade 4 (CM1) à l'automne prochain, avec l'accord de son établissement scolaire. Il/elle continuera cependant de bénéficier d'un soutien à la lecture après son passage, afin de ne pas prendre davantage de retard. Demandez ce que vous pouvez faire pour qu'il/elle continue à progresser après son passage.

Voilà l'automne et mon enfant redouble le grade 3 (CE2).**QUE VA-T-IL SE PASSER ?**

Votre enfant peut suivre le programme de grade 4 (CM1) dans d'autres matières que la lecture, si il/elle est prêt(e). Il/elle restera cependant en grade 3 (CE2) jusqu'à atteindre le niveau de lecture requis pour sa classe. Vous pouvez demander un soutien scolaire additionnel pour votre enfant. Le district scolaire va sélectionner et fournir gratuitement les services extra-scolaires dont votre enfant a besoin.

Si votre enfant prouve au cours de son année de redoublement du grade 3 (CE2) que son niveau de lecture est suffisant, il/elle pourra passer au grade 4 (CM1) avant la fin de l'année. Cela ne peut toutefois se faire qu'avec l'accord de votre district scolaire.

C'est la rentrée scolaire :

VOTRE ENFANT A-T-IL/ELLE BÉNÉFICIÉ D'UN PLAN D'AIDE À LA LECTURE À LA FIN DU GRADE 3 (CE2) ?

Non

Votre enfant a satisfait aux exigences en lecture du grade 3 (CE2) et peut passer au grade 4 (CM1).
 Votre enfant va continuer à bénéficier d'un enseignement de grade 4 (CM1) en lecture.

Oui

Votre enfant a satisfait aux exigences en lecture du grade 3 (CE2) et peut passer au grade 4 (CM1). Votre enfant n'a toutefois pas obtenu la mention « Compétent(e) » ou une mention supérieure aux tests d'aptitude à la lecture pour le grade 3 (CE2) de l'Ohio.

Demandez à l'enseignant(e) de votre enfant :

- Comment puis-je savoir si mon enfant a maintenant le niveau de lecture requis au grade 4 (CM1) ?
- Existe-t-il d'autres services de lecture disponibles au cours de l'année pour garantir que mon enfant lise et comprenne les matières enseignées au grade 4 (CM1) ?
- Que puis-je faire à la maison ?

Oui

Votre enfant est dispensé(e) de redoubler le grade 3 (CE2), car il/elle a déjà redoublé en K-3 (maternelle à CE2) et a bénéficié de services d'aide à la lecture pendant au moins deux ans. Il/elle n'a toutefois pas obtenu la note de promotion requise selon la Garantie de lecture Third Grade (CE2). Votre enfant continuera de bénéficier d'un enseignement intensif en lecture au grade 4 (CM1).

Il arrive qu'un(e) enfant éprouve toujours des difficultés à lire, même avec la mise en place de la Garantie de lecture Third Grade (CE2). Si c'est le cas de votre enfant, votre district scolaire peut vous aider à détecter un éventuel handicap. Votre enfant peut être éligible à un programme d'éducation spécialisée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.ohio.gov et tapez Whose IDEA is This (Qui a eu cette idée ?) dans l'outil de recherche, ou demandez une copie de ce texte à l'enseignant(e) de votre enfant.

Demandez à l'enseignant(e) de votre enfant :

- De quels services mon enfant pourra-t-il bénéficier au grade 4 (CM1) pour atteindre le niveau requis ? La journée d'enseignement de mon enfant sera-t-elle différente de celle de ses camarades ? Quelles sont les stratégies employées pour aider mon enfant ? Que puis-je faire à la maison ?

NOTE : Cette feuille de route ne concerne PAS les élèves redoublants qui cherchent à obtenir une promotion semestrielle. Veuillez vous adresser au responsable de l'établissement scolaire de votre enfant pour en savoir plus sur cette procédure.